

Commission Episcopale Nationale Justice et Paix

*Quelle Reconciliation
qui peut mener
la Paix en Haiti ?*

*Groupe de Recherche et de Reflexion
Justice et Paix Nationale*

12

Port-au-Prince, mai 2006
www.forumcitoyen.org.ht/jilap

Piblikasyon Bilten sila a posib gras ak konkou finans MISEREOR ansanm ak Komisyon Ewopeyèn an. Se Komisyon Jistis ak Lapè sèlman ki reskonsab sa k ekri nan Bilten an.

La publication de ce Bulletin est rendue possible grâce au concours financier de MISEREOR et de la Commission Européenne. La responsabilité du contenu de ce texte revient seulement à la Commission Nationale Justice et Paix. Tirage : 1500 copies en créole ; 500 copies en français.

En guise d'introduction

Cette deuxième du Groupe de Recherche et de Réflexion de la Commission Justice et paix était axée sur la question :

Quelle réconciliation qui peut mener vers la Paix ?

Le thème est d'actualité. Mais trop de secteurs ne disent pas clairement ce qui devrait constituer le nœud du processus de réconciliation. Quelles en sont les exigences ? Quelle est la paix qu'on cherche ? Quelle est la route pour l'atteindre ?

Le Groupe de Réflexion et de Recherche de la Commission Justice et Paix croit fermement que la réconciliation qui doit mener vers la paix est un processus ou une construction. Nous partageons avec les ami(e)s de Justice et Paix et tous ceux et celles des autres secteurs quelques éléments de réflexion pour permettre une meilleure compréhension de la route de la réconciliation à prendre en vue de la construction de la paix.

Nous remercions nos ami(e)s qui nous ont accompagné lors de nos réflexions, surtout nos ami(e)s de la Caritas nationale et de l'ACAT. Nous espérons que d'autres membres de plusieurs secteurs comprendront, à la lecture de ce document, l'importance du débat sur la réconciliation et la paix pour l'avenir politique et sociale du pays.

Bonne lecture à tous et toutes !

Quelle Réconciliation qui peut mener vers la Paix ?

La paix est un des thèmes qui préoccupe l'esprit de tout le monde aujourd'hui dans notre société. La situation de violence et d'insécurité oblige les gens à se poser des questions, comme : Comment expliquer le phénomène de la violence qui veut en finir avec le pays ? D'où viennent ces armes ? Quel est le secteur qui a tant d'intérêt dans ce climat de violence et d'insécurité dans le pays ?

Pendant que les uns se posent des questions, d'autres vous montrent notre réalité sociale et la division qui y règne. Beaucoup de secteurs pensent que dans le carrefour où se trouve le pays, les Haïtiens doivent s'unir, c'est-à-dire ils doivent choisir le chemin de la réconciliation pour trouver une issue pour les nombreux problèmes du pays. La violence et l'insécurité ne sont qu'un seul de ces problèmes. Mais la question de fonds reste : **Quelle est la réconciliation qui peut mener vers la paix en Haïti ?**

La réponse à cette question n'est pas simple. Seulement, nous croyons qu'il est impossible d'entrer dans le discours de la réconciliation sans jeter un coup d'œil sur les racines de notre histoire et les pratiques politiques qui se sont développées. Ceci nous permettra de mieux saisir nos réflexions sur la réconciliation, afin de définir une bonne base pour un processus de réconciliation cohérent.

1 – Comment nos racines historiques peuvent-elles permettre de saisir le sens de la réconciliation ?

Cette question a son importance, ce que si aujourd'hui tous parlent de la nécessité de la réconciliation, cela signifie qu'il y a eu dans l'histoire un moment d'unité entre tous les Haïtiens. Cela signifie, ce n'est pas toujours qu'il y a eu un manque de paix dans le pays. Quand on écoute certains gens, on dirait la situation de violence s'est développée à partir de la prise

de pouvoir par Lavalas (surtout quand l'ancien président Aristide est rentré au pouvoir en 2001). Ce sentiment devient plus fort après la fin du Gouvernement d'Aristide en 2004. A ce moment, les actes de violence sont devenus encore plus manifestes en dépit de la présence massive d'une force militaire étrangère dans le pays. En même temps, deux nouveaux phénomènes ont vu le jour. En premier lieu c'est la lutte armée de certains groupes qui se réclament partisans Lavalas vont mener dans certains quartiers de Port-au-Prince. L'autre phénomène est le kidnapping qui effraie tout le monde, surtout à Port-au-Prince.

Dans la réalité la situation est plus complexe que ce qui apparaît à la radio, à la télé ou dans les journaux. Il ne faut jamais oublier que la violence et l'insécurité sont intimement liées avec nos racines historiques comme peuple. Nous n'avons jamais connu un pays pour tous. Depuis 200 ans l'Etat haïtien était un état violent conçu pour défendre les intérêts d'une minorité locale ou étrangère. Cette réalité est fondamentale et elle constitue le fondement du gros conflit social qui traverse notre société.

Un problème majeur de nos jours est que cet état exploiteur n'a plus entre ses mains seules la clef de la violence et de l'insécurité. L'état a même perdu de sa force répressive comme dans le passé. Ainsi, la violence est dehors dans la rue. Tout le monde peut en être victime aujourd'hui. Ainsi, même si tou(te)s sont conscient(e)s qu'ils peuvent en être les victimes, on ne cherche pas nécessairement à bien situer et comprendre la violence et l'insécurité. Il faut donc faire un effort sérieux pour ne pas tomber dans les dénonciations stériles.

Il faut éviter un discours qui fait des quartiers populaires la principale source de la violence et de l'insécurité. Il serait incorrect de montrer du doigt seulement les couches populaires. Les structures de notre société elles-mêmes sont basées sur la violence. La réalité des quartiers populaires constitue en soi déjà une violence. Ce qu'il faut dénoncer c'est l'exploitation politicienne sans fin qui vient de tout cote de cette violence et de la misère économique et sociale qu'elle représente.

Sur ce point, il faut comprendre ce n'est pas le gouvernement d'Aristide et de Lavalas qui sans une bonne base politique a exploité comme premier la misère des quartiers populaires. On ne saurait même pas oublier la terreur créée par le FRAPH pendant les trois années du coup d'état militaire. Le gouvernement d'Aristide a aggravé une situation déjà précaire. Il a poussé le conflit social jusqu'à un point de confrontation sans pareil. Il a fini par disloquer l'état complètement au lieu de faire des propositions pour refaire la société.

La conséquence en est qu'on ne peut parler de réconciliation et de paix aujourd'hui sans se rendre compte de deux défis.

Le premier défi est le suivant : que faire pour qu'il n'y ait qu'une seule société dans notre pays ? Chaque haïtien a le droit d'exister comme personne humaine et comme citoyen. La réconciliation s'avère impossible si on ne crée pas les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles nécessaires pour atteindre cet objectif. La paix restera une parole vaine si on ne détruit pas les barrières qui empêchent tous les enfants de ce pays de manger à leur faim, se développer physiquement, spirituellement et intellectuellement. La réconciliation qui devrait mener vers la paix est un processus qui doit se baser sur de nouveaux rapports sociaux. Nous ne constatons pas encore des signes qui montrent que notre société serait en train de développer une vraie conscience collective dans ce sens.

Le deuxième défi concerne la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité. Cette question a des implications éthiques, politiques et juridiques. Si l'on veut créer un climat favorable à un processus de réconciliation on ne peut devenir aveugle pour la continuation des violations des droits jusque dans les pratiques politiques de ce pays. Développer un discours partisan sur les droits humains ne peut qu'aggraver la situation.

Nous croyons que notre société doit se munir du courage pour dire clairement ce que doit être la réponse sur les violations des droits dans le pays. Notre société doit avoir une parole claire par rapport aux violeurs

des droits, n'importe qui il sont, depuis la dictature macoute des Duvalier, passant par les dictatures militaires, pour arriver sur le régime d'Aristide et de Lavalas à partir de 2001.

Les deux défis illustrent clairement la difficulté pour créer des conditions qui puissent mener vers la réconciliation. Il faut être bien lucide pour trouver les réponses qui permettent d'accompagner un processus de réconciliation.

2 – Quel est le discours important qui devait accompagner un processus de réconciliation ?

Dans toute société qui a vécu une expérience de dictature atroce, deux thèmes principaux paraissent toujours par rapport au processus de réconciliation.

Premier thème : Il faut qu'il y ait justice. Cette justice doit apporter des corrections par rapport à ce qui a eu lieu, il doit corriger le désordre du passé. Cette justice corrective a trois caractéristiques :

- Il demande que lumière soit faite sur les crimes et les violations des droits humains dans le passé.
- Une instance judiciaire / institutionnelle doit parler et prendre une décision par rapport à ces crimes et violations
- Il faut identifier les coupables et ensuite, il faut les sanctionner d'une façon correcte.

Notre grand problème à nous réside dans le fait que Haïti n'a pas fait une expérience unique de dictature ou de régime fort. Depuis 1957 nous vivons un enchaînement de dictatures. L'exigence de justice conséquente ne concerne pas une seule catégorie de criminels. Notre société doit s'entendre sur un minimum en matière de justice à réaliser pour les différentes expériences de dictatures qu'il a connu (macoute duvaliériste, militaire et Aristide / Lavalas 2001). Les organisations de droits humains

pourraient pendre le devant par rapport à une pareille initiative et formuler des propositions concrètes.

Deuxième thème : Il y a des secteurs qui prônent l'oubli du passé. Ainsi, il faudrait pardonner sans plus. Il faut effacer le tableau et recommencer de vivre ensemble. Cette approche contient à notre avis au moins quatre difficultés :

- **Une difficulté éthique ou morale :** Il est difficile de construire une véritable démocratie sur le mépris des droits des victimes, et en récompensant les violeurs des droits. ((Mais selon la complexité des situations il convient de se demander qui est violeur de droits, qui est victime ? ... Il n'est pas toujours simple pour répondre à ce genre de questions)).
- **Une difficulté politique :** Si notre pays a connu un enchaînement de dictatures, cela est rendu possible par les structures politiques et culturelles du pays. Un grand effort est à faire pour couper avec ce genre de pratiques de pouvoir dans le pays. Il faut donc tracer des exemples, et il faut qu'ils soient clairs.
- **Une difficulté historique :** Il est impossible d'effacer la mémoire de près de 50 ans. La vie d'un peuple ne se fonde pas simplement dans le présent ; il s'enracine dans le passé et s'ouvre sur ce qui deviendra.
- **Une difficulté juridique :** La démocratie est un système de gouvernement où la loi prend toute son importance. Si nous commençons à cacher les faits et mettre la loi complètement de côté, est-ce que la loi ne pourra jamais devenir une boussole surtout pour les jeunes générations ?

De ces deux thèmes que nous venons de signaler, il n'en a pas un seul qui décrit clairement la situation que Haïti est en train de vivre. Pour cette raison il nous faut chercher à définir une base minimale pour un vrai processus de réconciliation.

3 – Qu’est-ce qui pourrait constituer une base minimale pour un processus de réconciliation dans le pays ?

Nous considérons les exigences de la réconciliation à deux niveaux :

Le **premier niveau** concerne les structures de notre société. Nous l'avons déjà mentionné dans le premier point. Nous ne pouvons jamais oublier que la réconciliation qui emmène la paix exige de reconstruire le pays en vue d'une seule société.

Le **deuxième niveau** concerne les expériences de dictature que le pays a vécu.

Sur ce point, nous pensons qu'ils se posent trois exigences minimales.

Premier exigence minimale c'est l'exigence de la vérité. Notre société ne doit pas craindre de se regarder en face. Il faut faire la vérité sur ce qui s'est passé entre 1957 et 2004. Faire cette mémoire doit permettre de rompre avec les pratiques du passé, afin de garantir un avenir différent.

Deuxième exigence minimale : Les victimes et leurs familles ont droit à une réparation sociale. Cette exigence fondamentale ne veut pas dire qu'il faut donner des avantages matériels. Ceci peut être nécessaire dans certains cas. Nous croyons que notre société doit établir une reconnaissance envers les victimes, et puis enseigner aux nouvelles générations la mémoire de leur sacrifice.

Troisième exigence minimale : La justice doit faire son chemin de toute façon. Mais il est clair qu'un jugement pour chaque victime sera impossible. Nous devons nous entendre sur un processus de justice minimale – ceci et à discerner. Il est important de définir une base du processus de justice qui puisse apporter une leçon éthique, morale et politique. Il faut définir les caractéristiques d'une série de crimes où une parole de la justice puisse nous aider à rompre avec l'impunité et la

négarion des faits. Au niveau de la justice, il faut mettre sur pied une structure qui permette par le traitement de certains cas, d'établir une pédagogie pour faire membron et pour garantir la responsabilité politique.

Ces trois éléments démontrent clairement la complexité de la réconciliation. Mais nous croyons qu'un processus qui doit mener vers la paix sociale ne peut négliger l'exigence de chercher une nouvelle base pour la convivialité et pour développer une nouvelle culture politique.

##